



Traité Maasserot

Michna 1 - Chapitre 1

כָּלֵל אָמְרוּ בְּמַעֲשֵׁרוֹת:
כָּל שֶׁהוּא אֵכֶל, וְנִשְׁמֵר, וְגִדּוּלִיו מִן הָאָרֶץ,
חֵיב בְּמַעֲשֵׁרוֹת.
וְעוֹד כָּלֵל אַחֵר אָמְרוּ:
כָּל שֶׁתִּחַלְתּוּ אֵכֶל וְסוּפּוֹ אֵכֶל,
אִף עַל פִּי שֶׁהוּא שׁוֹמְרוֹ לְהוֹסִיף אֵכֶל,
חֵיב קֶטָן וְגָדוֹל.
וְכָל שֶׁאֵין תִּחַלְתּוֹ אֵכֶל, אֲבָל סוּפּוֹ אֵכֶל,
אֵינוֹ חֵיב עַד שֶׁיַּעֲשֶׂה אֵכֶל:

On a établi une règle générale que nos Sages ont énoncée pour les dîmes : tout ce qui se mange, que l'on conserve et qui pousse dans la terre est soumis aux dîmes. Et ils ont encore établi une autre règle générale : ce qui est un aliment au début et à la fin de sa croissance, bien qu'on le conserve encore en terre (et qu'on attende qu'il pousse encore), est soumis aux dîmes, qu'il soit [encore] petit ou [déjà] grand. Tout ce qui n'est pas un aliment au début, mais le devient plus tard (en mûrissant), n'y est soumis que lorsqu'il sera devenu un aliment.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions